



LIONS CLUB
BREST IROISE



**LIONS BREST IROISE CUP
DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018
LIEU : BREST
SOCIETE DES REGATES DE BREST
GRADE 5A**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - Tous les bateaux armés pour une navigation dans la zone < à 6 milles.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Equipés d'un émetteur/récepteur VHF.
- Equipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins de 4 nœuds sur 20 milles.

3.1.2 Tous les bateaux des classes :

Osiris Habitables : A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4 et Multicoques.

L'organisateur se réserve le droit de répartir les bateaux inscrits dans les différents groupes de classements :

- **Groupe Régate : Course et Grande Course.**
- **Groupe Plaisance.**
- **Groupe Multicoque.**

3.2 Pour les bateaux admissibles **il est OBLIGATOIRE de réaliser une préinscription par internet pour le jeudi 27 septembre 2018 en renseignant le formulaire mis en ligne sur le site du GCI : gci-croiseurs.com. Clôture des préinscriptions : jeudi 27 septembre 2018 à 21h00.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité pour le groupe régata



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classes | Montant |
|---------|---------|
| Toutes | 30 € |

5. PROGRAMME**5.1** Confirmation d'inscription :

- Dimanche 30 septembre 2018 de 08h30 à 10h00 salle Cormorandière rez de chaussée à la Maison des Clubs.

- Un cagnard sera remis à chaque bateau lors de la confirmation de l'inscription contre une caution de 20 €. Il devra être placé dans les filières à l'arrière Tribord.

5.3 Jour de course

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|------------|---|-----------|
| 30/09/2018 | 11h00 | Toutes |

5.4 Le jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : gci-croiseurs.com.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de types côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course : Rade de Brest.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Pour les bateaux extérieurs de Brest voir avec M Philippe Cardon : m.phicap@orange.fr

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque groupe.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST

02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

Devenons partenaires..

**LA REGATE EST PARRAINEE PAR CAMILLE
LECOINTRE, PAUL MEILHAT
ET LE PROFESSEUR JACQUES SIZUN**

ANNEXE ZONE DE COURSE

